

nant la qualité de la vie des habitants? Que se passe-t-il à l'égard du développement du gouvernement?

Je suis très sensible au grand dessein pour le Canada septentrional. C'est l'occasion pour les Canadiens de dépasser de diverses manières le régionalisme qui, si souvent, atteint notre pays. Le Nord canadien offre une occasion unique d'utiliser les talents et les possibilités de chacun. Tous, de quelque région qu'ils soient, doivent travailler à développer les ressources humaines et naturelles de ce vaste territoire qu'est le Canada. Il se peut qu'il devienne le creuset des langues, des races et des talents, un endroit où l'on travaillera non seulement au profit du Nord, mais de l'ensemble du pays.

En parlant de ce pays que j'aime tant, je ne puis m'empêcher de signaler certaines questions importantes dont l'étude s'impose d'urgence et qui touchent tous les Canadiens tant du Nord que du Sud. Au fur et à mesure que le Nord canadien évolue, que nos gens sortent des écoles et que certains comprennent de mieux en mieux ce qui leur arrive, ils nous disent: «Nous voulons nous engager dans l'action». Au Canada, l'Esquimaux et le Métis, aussi bien que le blanc, s'intéressent à la croissance et au développement et veut y prendre part. Nous en avons eu des exemples cet été.

• (4.40 p.m.)

Les habitants de l'île Banks, entendant dire que les sociétés pétrolières allaient entreprendre dans leurs terrains de piégeage des travaux de sismologie, s'y sont opposés; la nouvelle a été captée et diffusée par les media. Nous voyons maintenant que le gouvernement, avec une organisation intelligente, a pu s'adresser immédiatement à la population de l'île Banks et établir un programme satisfaisant. Il est malheureux, extrêmement malheureux, qu'avant la prise des décisions, les gens n'aient pas été consultés sur l'organisation et la programmation. La solution trouvée a apparemment donné satisfaction à tous les intéressés. Monsieur l'Orateur, j'espère que ce sera une leçon. J'y vois un rayon d'espoir et je compte qu'à partir de maintenant, les Indiens, les Esquimaux, les Métis et les blancs en cause seront consultés avant que soient prises dans le Nord des décisions économiques majeures. Ils doivent savoir pourquoi, comment, quand et où se prend toute décision.

Des organismes, comme le comité de l'égalité des aborigènes, ont pris les devants pour signaler aux industries, aux hommes d'affaires et aux gouvernements cela même dont je viens de parler. Ils disent: «Vous feriez mieux de vous assurer que nous sachions ce qui arrive, car nous ne demeurerons plus tranquilles.» Devant le changement et l'expansion, les indigènes du Nord sont perplexes; tant que les problèmes ne seront pas résolus, je doute qu'ils aient vraiment l'impression de participer au rêve canadien.

Je parle surtout des droits, à titre d'aborigènes, des Indiens et des Esquimaux du Nord. Je tiens à préciser, pour notre gouverne, qu'en 1921, la plupart des Indiens de la vallée du Mackenzie ont signé des traités avec le gouvernement du Canada. Ces traités sont une honte. Si le monde avait été aussi préoccupé de droits humains, à l'époque, qu'il l'est aujourd'hui, l'affaire se serait ébruitée. Aujourd'hui, aucun gouvernement se ferait pardonner le traitement qu'il a infligé en 1921. A tout événe-

ment, ces traités n'ont pas été respectés. Les populations indiennes n'ont pas bénéficié pleinement des traités. Il y a notamment les allocations à la colonisation des terres. En outre, il y a beaucoup d'autres groupes, surtout des Esquimaux du Nord, qui n'ont jamais pris d'entente ou d'arrangement avec le gouvernement du Canada, et c'est ce que signifient les droits des aborigènes.

Jusqu'à présent, le gouvernement a adopté une attitude assez rigoureuse en ce qui concerne les droits des aborigènes. D'abord, je crois qu'il faut définir clairement le terme lui-même. Ensuite, si le gouvernement doit permettre aux sociétés pétrolières ou autres d'exploiter ces terres, je crois que nous devons conférer avec ces gens pour leur dire que nous sommes prêts à reconnaître qu'ils ont certaines prétentions et certains droits en ce qui concerne leur participation à ces exploitations. J'espère que le gouvernement actuel changera son attitude en ce qui concerne les droits des aborigènes, et qu'il ne dira pas: «Nous n'avons pas l'intention de discuter avec eux.» Il semble y avoir un rayon d'espoir ici, car le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré il n'y a pas tellement longtemps: «Peut-être pouvons-nous le faire.» Pour que la confiance s'établisse entre les indigènes du Nord et le gouvernement du Canada, il faudra discuter le problème actuel que posent les traités et les droits des aborigènes.

Trop souvent à la Chambre, monsieur l'Orateur, les députés posent un certain genre de questions. Souvent nous entendons parler de rumeurs...

• **M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Plaît-il à la Chambre que le député continue son discours?

**Des voix:** D'accord.

**M. Orange:** Monsieur l'Orateur, je remercie sincèrement mes collègues de me permettre de continuer. J'essaierai de ne pas être trop long. J'ai beaucoup de choses à dire, et je crois que les députés tiennent à les entendre.

Trop souvent à la Chambre, des députés qui ne comprennent peut-être pas à fond la situation ont déclaré avoir appris, par la voie laborieuse des rumeurs, des choses terribles qui surviennent dans le Nord. En revanche, nous entendons rarement parler de certains des progrès qui s'y font. En plus d'une occasion, la question du taux de mortalité des Indiens a été soulevée à la Chambre. Les statistiques indiquent que la mortalité infantile chez les Indiens a baissé de 64 naissances par mille en 1965, à 22.2 en 1969; ce qui ne dépasse que de deux points le taux général au Canada de 22 par mille. Le taux de mortalité infantile des Esquimaux demeure élevé; il est le triple de ce chiffre. Les services médicaux font leur possible pour le diminuer.

Le pourcentage des enfants nés dans les hôpitaux est passé d'un peu moins de 80 p. 100 en 1965, à 93 p. 100 en 1969. La hausse naturelle de la population—et nous en sommes très fiers—était de 31.3 par mille habitants en 1969, par rapport à la moyenne nationale de 10.8. Les nouveaux cas de tuberculose ont diminué de 23 p. 100 de